



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 15 octobre 2018

Présents :

Pascale BELLE, Gérard JOUBERT, Michel AUTRET, Bernard SANFOURCHE, Céline GARRY, Régine BOSSU, Lionel DEBERTEIX, Monique LASCAUD, Stéphane PAURION, Yves ROBERTIERE, Jean-Michel URBAIN.

Absents excusés :

Jocelyne CHEVALLIER, Pierre-Philippe GESSON, Maggy METOIS, Céline RAYER,

Procurations :

Jocelyne CHEVALLIER à Bernard SANFOURCHE
Pierre-Philippe GESSON à Régine BOSSU
Céline RAYER à Pascale BELLE

La séance est ouverte à 18 h 30.

1- Approbation du compte rendu du 10 septembre 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I – DECISION MODIFICATIVE

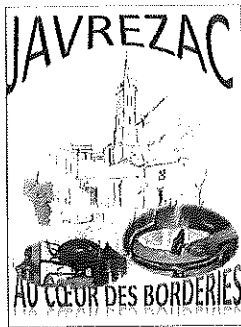
- Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 14 mai 2018 a accepté de valider le devis de la société NERUAL pour le remplacement du pare-ballons côté riverains pour un montant de 11 813 €.

En accord avec la société, le paiement s'effectuera sur 2 années à savoir :

- 2018 pour 6 000 €
- 2019 pour 5 813 €

La pose de ce pare-ballons aura lieu en octobre et nous devons approvisionner le compte 61521 qui n'avait pas été prévu lors du vote du budget.

Il est proposé de faire un virement du compte 6042 (Autres prestations de service – participation fonctionnement scolaire) sur le compte 61521 (Terrain sport)



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 15 octobre 2018

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors de sa séance du 10 septembre dernier celui-ci a validé l'arrêté d'interdiction de stationnement pour les véhicules « camping-car » et véhicules « aménagés ».

Suite à cette validation, un devis pour la pose de panneaux aux entrées de la commune (7 panneaux) et sur la place de la salle des fêtes, a été demandé et validé pour un montant de 1 995.55 €.

Le compte 2151 doit donc également être approvisionné qui n'avait pas été prévu lors du vote du budget.

Il est proposé de faire un virement du compte 21311 (Bâtiment Public) sur le compte 2151 (Réseaux de voirie).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

II – SIVU - DISSOLUTION

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion du bureau du SIVU doit se tenir le jeudi 18 octobre pour délibérer sur les clés de répartition et l'informer des calculs proposés par le Président.

Après délibération, le conseil municipal n'est pas d'accord avec les chiffres proposés et ne comprend pas pourquoi les clés de répartition en place depuis la création du SIVU ne soient pas conservées.

III – PACTE FINANCIER

Madame le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la demande de la Communauté d'Agglomération concernant les comptes de gestion des années 2015 à 2017.

Le conseil municipal, après réflexion, ne souhaite toujours pas transmettre ces informations mais reste ouvert pour la venue de Monsieur Sourisseau, Président de la Communauté d'Agglomération lors du prochain conseil municipal.

III – COOPERATION SAINT LAURENT

Le compte rendu de la réunion de la commission est lu.

Des travaux sont à prévoir :

- Changement les marteaux du broyeur, des pneus du tracteur, du tuyau de l'aspirateur à feuilles
- Réparation du broyeur en juillet 2018 pour un montant de 1 106.34 €

Le temps passé sur la commune par un employé de Saint Laurent au mois de juin est de 32 H.



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 15 octobre 2018

Un conseiller demande de ne pas faire de dernier broyage sur la commune car avec la sécheresse l'herbe n'a pas poussé.

Il est demandé à la commune de Saint Laurent de pouvoir bénéficier d'un employé pour divers travaux de maçonnerie ou autres (mini pelle, plaque vibrante etc...).

Il est répondu que cela n'est pas possible car la commune devrait embaucher une autre personne.

IV- COMMISSION EMBELLISSEMENT

Une représentante de la FREDON est venue le 6 septembre pour un diagnostic de la commune.

Des méthodes préventives suite à la suppression des produits phytosanitaires et les aménagements envisageables sur notre commune ont été évoqués.

Une réunion de la commission « Embellissement » a eu lieu le 27 septembre. Divers aménagements ont été programmés :

- Mise en place de 2 charrues fleuries, une rue de l'Eglise et une rue des Ecoles.
- Aménagement des chicanes rue de Gâte chien
- Cimetière sans produits phytosanitaires
- Mise en valeur des venelles
- Réflexion sur le remplacement des traditionnelles plantations « géranium et pensées »
- Réflexion pour la salle des fêtes sur la plantation d'arbustes

V- GRAND COGNAC –_Assistance travaux et entretien voiries communales

Un courrier de la communauté d'agglomération de Cognac nous informe de la possibilité de signer une convention pour l'entretien et les travaux de la voirie communale.

Après réflexion, le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à cette assistance.

VI – LE RELAIS

Le Relais est un réseau d'entreprises qui ont pour but l'insertion de personnes en situation d'exclusion. Ils nous proposent d'installer un container pour la récolte de vêtements, chaussures, linge de maison et petite maroquinerie.

Le conseil municipal donne son accord et décide que le container sera placé à la salle des fêtes.

VII- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite à l'arrêt de l'association « Echo de l'Antenne » une nouvelle association a été créée. Celle-ci demande au conseil municipal une aide exceptionnelle pour lui permettre de pouvoir démarrer dans les meilleures conditions possibles.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une aide de 500 euros.



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 15 octobre 2018

VIII – TRAVAUX SALLE DES FETES

Une commission de suivi de travaux est créée avec les volontaires suivants :

- Michel AUTRET
- Lionel DEBERTEIX
- Yves ROBERTIERE

IX – FIBRE OPTIQUE

La fibre optique devrait arriver sur Javrezac en 2019 mais nous n'avons pas de renseignements plus précis pour l'instant. La société chargée des travaux a pris contact avec la mairie pour la pose d'un PM (Point de Mutualisation).

X – REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)

Le REU est entré en vigueur le 15 octobre pour l'ensemble des communes.

Une nouvelle commission de contrôle doit être mise en place qui sera effective au 10 janvier 2019.

Cette commission sera composée pour les communes de moins de 1 000 habitants :

- 1 conseiller municipal (hors Maire et Adjoints)
Sans volontaire, la loi dit que ce sera le plus jeune des conseillers sera nommé d'office.
La liste des conseillers prêts à participer à cette commission sera transmise au Préfet dès la réception de sa demande.
- 1 délégué de l'administration désigné par le Préfet
- 1 délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance

A savoir que cette commission se réunit au minimum une fois par an.

XI – PLUI

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que des ateliers sont organisés et qu'il serait important d'y assister. Sont volontaires pour assister à ces réunions : Bernard Sanfourche, Lionel Deberteix, Jean-Michel Urbain et Yves Robertière.

XI – TERRAIN DE FOOT

Madame le Maire rappelle que la pompe pour l'arrosage du terrain de foot est depuis le mois de juin dans l'attente d'un devis de réparation. Elle propose qu'un autre devis soit demandé à une autre entreprise et que les agents municipaux soient chargés d'emporter cette pompe chez un autre fournisseur pour un 2^{ème} devis car l'arrosage du terrain se fait sur l'adduction et non sur le forage.

La séance est levée à 20 H 45.